

Présents

Stefanie ROCHE Michèle BARINGO Stéphane BORNET Lionel PEYTAVIN
Christel LHERMITTE Emeline ESSELIN Tristan MAIRE Antonin LEMANT
Cécile DOUCET Adrienne PELLICIER

Absents

Nathalie ANDRIEUX Luc EMERY

1. Problèmes relationnels d'un licencié au sein de son collectif

Le CA doit se prononcer sur l'exclusion définitive du joueur, et ses conditions. D'après les statuts, l'exclusion de l'association entraîne le non-remboursement des frais de cotisation. Le CA remarque en outre que l'éventuel remboursement de la licence entraînerait une sorte de jurisprudence si le club devait à nouveau faire face à ce genre de situation dans le futur. Il est donc acté que le licencié, exclu pour faute grave, ne sera pas remboursé de sa cotisation. Dans le cas d'une procédure d'exclusion, les statuts du club exigent que le licencié mis en cause soit convoqué lors d'un CA par recommandé au moins 15 jours à l'avance, et puisse assurer sa défense lui-même ; il peut également demander à un autre membre de l'association de se joindre à lui. Il est décidé que le licencié sera convoqué lors du prochain CA du jeudi 12 janvier.

2. Ecole d'arbitrage & Labellisation

Avec la création de la grande Ligue AURA, la formation des Jeunes Arbitres deviendra prochainement une prérogative des clubs, à l'horizon 2017-2018. Dans cette optique de formation, chaque club devra créer une Ecole d'arbitrage, répondant à un cahier des charges précis (responsable désigné, animateur qualifié, volontaires pour former les jeunes licenciés...).

Le club devait renvoyer son dossier de labellisation à la Fédération avant le 20 décembre. Il fallait pour se faire désigner un responsable de la future Ecole d'arbitrage : Lionel Peytavin se propose et est donc intronisé par le CA.

3. Dossier de subventions

Les dossiers de subvention sont en train d'être traités par Stefanie Roche. La mairie de Macôt aura besoin de connaître le nombre de licenciés au sein du club, ainsi que leur domiciliation communale pour se prononcer sur le montant de la subvention accordée.

4. Sponsors

Grâce au travail de Nathalie Andrieux, l'entreprise ATOUT BOIS AGENCEMENT devient sponsor officiel du club, avec un engagement de 2 ans et une cotisation annuelle de 1 200 €.

Ce contrat de sponsoring permettra :

- l'achat d'un nouveau jeu de maillots pour le collectif des Séniors garçons (logo ATOUT BOIS AGENCEMENT sur le devant) ;
- l'achat d'un jeu de maillots d'échauffement pour le collectif des Séniors filles avec le logo de l'entreprise.

D'autre part, le restaurant/bar Le Tonneau (situé à Bourg-Saint-Maurice) reconduit son sponsoring annuel à hauteur de 300 €.

5. Réunion des collectifs Mini-hand du département

Les entraîneurs des sections Mini-hand du département se sont réunis début décembre pour évoquer la création éphémère d'une catégorie de transition « -9 ans » entre le Mini-hand et le -11 sur la 2^{ème} partie de la saison.

Tristan Maire s'y est rendu. La formule retenue est celle de matchs sur grand terrain (amputé de quelques mètres de part et d'autre) avec des buts de Mini-hand, en équipes de 4 + 1 gardien. Après un rapide recensement, il s'avère que Tristan ne dispose pas de suffisamment de licenciés pouvant évoluer dans cette « catégorie » pour engager un collectif. Si les inscriptions d'équipe sont possibles au cas par cas selon les différents tournois organisés, peut-être sera-t-il possible de le ré-envisager ponctuellement.

6. Bilan du tournoi de Noël

Le Tournoi de Noël 2016 fut une réussite. Au niveau de la fréquentation, notons tout d'abord que **92 licenciés ont pris part à ce moment, sur les 138 que compte le club, soit 66 % de l'ensemble des adhérents.**

Dans le détail, la fréquentation des licenciés « enfants » (Mini-hand et -11) a été assez exceptionnelle puisque 31 licenciés sur 33 sont venus à la Frasse mercredi 14 décembre. Relevons également une belle présence des licenciés des catégories « jeunes », avec 37 licenciés représentés sur 46.

Les tribunes étaient assez bien garnies lors des rencontres des enfants et des jeunes. De même, l'esprit du tournoi (convivialité, mixité...) a été plutôt bien respecté. La formule choisie (rencontres courtes et rythmées, présence d'adultes sur le bord du terrain pour « coacher » - en l'occurrence, rappeler les principes de jeu du tournoi – et effectuer les rotations des équipes) est à retenir, car elle a permis de répondre aux objectifs cités plus haut.

Le CA s'interroge davantage sur la pertinence de la formule choisie pour les adultes, dans la dernière partie du tournoi. Peu d'échanges (tant verbaux qu'handballistiques !) entre les membres des catégories séniors et les membres du collectif loisir ont été constatés. D'autre part, le temps d'attente entre les différents matchs (près de 25 minutes) était trop long. Enfin, l'obligation de quitter et de fermer le gymnase à 23h a contraint les participants à terminer un peu prématurément la soirée.

Lors des prochaines éditions, il sera donc probablement nécessaire de repenser l'organisation du tournoi pour les adultes : matchs plus courts, ou mi-temps alternées, activités de « délestage » pour les équipes ne jouant pas (moments conviviaux dans le hall ou dans les tribunes...), se ménager au moins une heure de 3^{ème} mi-temps, solliciter les entraîneurs pour « coacher » les équipes comme pour les enfants et les jeunes...

Pour conclure, rappelons que le pot commun du tournoi sera intégralement reversé à l'association de la [SAPAUDIA](#) lors d'une prochaine rencontre à la Frasse.

7. Questions diverses

a) Le club dispose de 2 places (offertes par le Comité de handball de la Savoie) pour l'un des huitièmes de finale du Championnat du monde masculin de handball 2017 ayant lieu à Albertville.

Afin de valoriser leur engagement bénévole et la qualité de leur travail, le CA décide de remettre ces places à Cécile Doucet et Nathalie Andrieux.

b) Le CA s'accorde à dire qu'il devient nécessaire de définir le projet-club, tant sur l'aspect sportif qu'associatif. Les membres du CA, des commissions... doivent donc se réunir pour « déblayer le terrain », échanger, débattre, partager leurs idées. C'est à ces conditions que le dispositif « Accompagnement-club » de la Ligue de handball Dauphiné-Savoie, dans lequel est engagée l'association, pourra être utile et constructif.

Forts de ce constat, les membres faisant partie du dispositif « Accompagnement-club » se réuniront pour un temps de réflexion autour du projet-club le mardi 17 janvier 2017.

Parallèlement, les membres de la commission technique commenceront à penser et à mettre en forme le projet technique de formation du club.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous !